

**LE COLLÈGE MONTMORENCY PRÉVOIT AVOIR RECOURS AUX SERVICES DE PERSONNEL ENSEIGNANT  
CHARGÉ DE COURS POUR LA FORMATION CONTINUE À LA SESSION AUTOMNE 2018**

**PRÉVENTION DES INCENDIES** (JCC.07-2015)  
# DE CONCOURS: A18/C03

Bloc 4 : du 20 août au 21 décembre 2018  
18 semaines  
Temps partiel (soirs et fins de semaine)

COURS-GROUPE	TITRE	NBRE D'HRES DE PRESTATION DE COURS	HORAIRE
311-9N3-MO-181	Vérification de la conformité des plans	45	Du 20 août au 14 octobre 2018 Les mardis ou les jeudis soirs de 18h30 à 22h et trois samedis ou dimanches de 8h à 16h30
311-9W3-MO-181	RCCI	45	Du 20 août au 14 octobre 2018 Les mardis ou les jeudis soirs de 18h30 à 22h et trois samedis ou dimanches de 8h à 16h30
311-9Q3-MO-181	Concepts de base en sécurité civile et approches préventives	45	Du 15 octobre au 21 décembre 2018 Les mardis ou les jeudis soirs de 18h30 à 22h et trois samedis ou dimanches de 8h à 16h30
311-9P4-MO-976	Mesures d'urgences en cas d'incendie	60	Du 15 octobre au 21 décembre 2018 Les mardis ou les jeudis soirs de 18h30 à 22h et quatre samedis ou dimanches de 8h à 16h30

Note : Conformément à la clause 5-1.12 de la convention collective du personnel enseignant, « à moins de difficultés de recrutement, la personne détenant un emploi à temps complet ne peut avoir accès à une charge d'enseignement. La vérification du cumul d'emplois, au collège ou ailleurs, se fait à partir de la déclaration d'emploi. »

**Informations :** Les cours auront lieu sous réserve de démarrage du groupe.

- Les cours seront donnés principalement aux Galeries Laval, mais certains cours pourraient être donnés au Complexe de sécurité incendie.

**Conditions particulières :** Les personnes soumettant une offre de service s'engagent à fournir les disponibilités selon l'horaire affiché :

- pour un cours de 45h, un minimum de 3 blocs de 3 périodes (de 60 minutes) de disponibilités est exigé;
- pour un cours de 60h, un minimum de 4 blocs de 3 périodes (de 60 minutes) de disponibilités est exigé;

**Qualifications requises :**

- Avoir le titre de préventionniste. À ce titre, il faut être conforme aux dispositions du chapitre 2 du Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal. Pour ce faire vous devez :
  - Détenir une attestation d'études collégiales Prévention en sécurité incendie OU
  - Détenir un diplôme collégial de Prévention en sécurité incendie ou une formation et une expérience jugée équivalente OU
  - Détenir un certificat de premier cycle de Technologie en prévention des incendies OU
  - Détenir un diplôme d'études professionnelles Prévention des incendies décerné par le MELS. Détenir un certificat universitaire de premier cycle dans un domaine relié à la discipline visée
- Détenir un diplôme universitaire de premier cycle relié à l'enseignement (atout)
- Un minimum de 3 années d'expérience à titre de préventionniste en sécurité incendie au sein d'un gouvernement, d'une entreprise ou d'une institution ou posséder une expérience de travail jugée équivalente.

**Qualifications souhaitables :**

Avoir complété avec succès soit le profil 3 *Instructeur en sécurité incendie* ou le cours *Instruction 1* et le cours *Instruction II* de l'AEC *Officier en sécurité incendie*, ou toute autre formation jugée acceptable par le Collège, ou encore agir à titre de formateur dans un service de sécurité incendie.

**Exigences particulières :**

**Cours 311-9W3-MO - RCCI :**

Être titulaire d'un certificat en RCCI de l'ÉNPQ et avoir au moins 3 années d'expérience comme enquêteur en RCCI.

**Qualifications particulières :**

- Le Collège Montmorency se démarque par son implication dans plusieurs projets internationaux et par ses efforts afin de promouvoir la diversité culturelle. Par conséquent, il considérera l'expérience professionnelle internationale et la maîtrise de langues étrangères comme des atouts;
- Une expérience pertinente en milieu de travail ou en enseignement sera considérée comme un atout;
- Maîtrise du français écrit (vérifiée par test).

**Traitement :** Selon les échelles de traitement prévues à la convention collective du personnel enseignant.

**Transmission de candidature INTERNE :** Veuillez faire parvenir votre offre de service à l'adresse suivante : [fccandidatures@cmontmorency.qc.ca](mailto:fccandidatures@cmontmorency.qc.ca) par l'entremise du formulaire au plus tard le jeudi 19 avril 2018 à 16h. Vous devez indiquer le numéro de concours se rattachant à la charge offerte. Vous trouverez le formulaire d'offre de service à la réception du service des ressources humaines, au local B-3457, et sur le site Web du Collège Montmorency : [http://www.cmontmorency.qc.ca/images/services/rh/profs/ENS. Offre de service.pdf](http://www.cmontmorency.qc.ca/images/services/rh/profs/ENS.Offre_de_service.pdf)

**Transmission de candidature EXTERNE :** Les personnes intéressées à soumettre leur candidature au Collège doivent transmettre leur curriculum vitæ accompagné d'une lettre démontrant leur intérêt pour l'enseignement ainsi qu'une preuve d'obtention du Baccalauréat. La réception des curriculum vitæ se fait principalement par courrier électronique à l'adresse suivante [candidatures@cmontmorency.qc.ca](mailto:candidatures@cmontmorency.qc.ca). Les curriculum vitæ sont conservés pour une période d'un an.

**Responsable du programme: Audrey Hadd**

Le Collège Montmorency souscrit au principe d'égalité des chances dans l'emploi. Il applique un programme d'accès à l'égalité à l'emploi pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques ainsi que les personnes handicapées.

Ah/ab  
2018-03-28

(SFC/AFFA18/C03)